



Paris, le 27 novembre 2018

[Vidéo de l'UNSA – Elections 6 décembre 2018](#)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 26 et 27 novembre 2018

### Représentaient l'UNSA :

Géraldine FABIoux	DDT Eure et Loir	02.37.20.50.24	<a href="mailto:geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr">geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr</a>
Lydie ALMEDA	EPLEFPA Auch	05.62.61.71.00	<a href="mailto:lydie.almeda@educagri.fr">lydie.almeda@educagri.fr</a>
Martine FONTAN	DDT Dordogne	05.53.45.57.45	<a href="mailto:martine.fontan@dordogne.gouv.fr">martine.fontan@dordogne.gouv.fr</a>
Nathalie PASTORET	LEGTA Hyères	04.94.01.35.55	<a href="mailto:nathalie.pastoret@educagri.fr">nathalie.pastoret@educagri.fr</a>
Benoît PECQUEUR	DRAAF Normandie	02.32.18.94.04	<a href="mailto:benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr">benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr</a>
Elisa BLANCHET	DDT Dordogne		
Jacques DELCEY	DDT Jura	(expert)	
Agnès BARDOT	DDT Creuse	(experte)	
Gwendoline PROSPER	LEGTA Roanne Chervé	(experte)	
Fabien STECKLER	LEGTA Metz Courcelles	(expert)	

---

### DECLARATION LIMINAIRE

Au terme de cette mandature, nous souhaitons remercier les acteurs de cette CAP que sont les gestionnaires, ainsi que les représentants des autres syndicats ici présents : nous avons travaillé durant ces 4 années avec un esprit de coopération qu'il faut saluer.

Nous sommes ensemble pour l'ultime CAP de ce mandat et l'UNSA revendique que, contrairement aux annonces régulières sur la pertinence de ces réunions, cette commission soit maintenue sans être vidée de sa substance...

En effet, retirer aux représentants du personnel siégeant en CAP la possibilité d'examiner les mobilités, les avancements et les promotions, c'est remettre fondamentalement en cause les espaces d'échanges, clés de voûte indispensables à la garantie de l'équité de traitement ainsi qu'à la défense des droits des agents.

Si cette réforme aboutissait, les agents se retrouveraient sans le filet de sécurité que leur garantissent précisément ces instances de concertation.

Cette CAP vient clore un cycle durant lequel nombre de nos collègues adjoints administratifs ont pu voir leur carrière évoluer vers le corps des secrétaires administratifs grâce au plan de requalification.

L'UNSA se félicite d'avoir contribué à la reconnaissance de l'engagement professionnel d'agents souvent mal considérés. Qu'en est-il de la reconduction de ce plan de requalification?

L'UNSA a participé activement à l'ensemble des discussions engagées au cours de ces quatre années et les résultats obtenus représentent le plus souvent une avancée pour nos collègues. C'est le cas pour la revalorisation du point d'indice, le protocole PPCR ou encore le plan de requalification.

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

01.49.55.55.31 – [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

Pour l'UNSA, dans le contexte actuel, une reprise des discussions sur le point d'indice doit être engagée, particulièrement pour les bas revenus de la Fonction Publique que représentent les adjoints administratifs.

Mais cette perspective semble peu probable, tant les signaux politiques ont été négatifs au cours de l'année écoulée : le projet « AP 2022 » en est un exemple caricatural... L'UNSA dénonce la méthode employée qui fait totalement fi du dialogue social.

Les conditions de travail se dégradent : les départs à la retraite n'étant pas systématiquement remplacés, la charge de travail se répercute sur les agents en poste dont certains effectuent déjà des missions de catégorie B.

De plus, l'UNSA craint les régressions annoncées en matière de missions et d'organisation des services, qui sont particulièrement anxiogènes pour les agents du ministère de l'agriculture, telle la fusion des secrétariats généraux, car en fusionnant les programmes 333 et 307 ce sera, n'en doutons pas, au tour de la RH métier d'intégrer le dispositif préfectoral.

Et l'annonce du recours à la généralisation des contractuels vient encore aggraver la crainte du démantèlement du statut de la fonction publique !

L'UNSA considère que seuls les fonctionnaires doivent occuper des missions pérennes qu'elles soient régaliennes ou non. Nous sommes pour une Fonction Publique statutaire et de carrière, seule garante de l'équité de traitement des citoyens.

**Concernant les SEA, la situation reste tendue** : instructions multiples, délais restreints, outils complexes, donneurs d'ordre trop nombreux, agriculteurs en colère... Au-delà, dans le cadre de la réorganisation des services publics engagée, l'UNSA souhaite connaître les choix qui risquent d'impacter la gestion de l'économie agricole dans les services déconcentrés.

L'UNSA rappelle que les agents des SEA ne sont nullement responsables des dysfonctionnements relevés dans la gestion des dossiers de la PAC. Ils ont maintenu la barre du navire et respecté chaque fois les délais d'instruction sans cesse contraints. Il convient d'entendre leur amertume après les quatre années de galère.

**Concernant le CPF (compte personnel de formation)** : Les agents dotés d'un compte épargne temps se voient pénalisés quant à l'attribution de jours de formation de préparation aux concours. Pour les agents possédant un CET, il leur est imposé de puiser dans celui-ci pour participer aux actions de formation, alors même que la plupart d'entre eux ne posent pas l'ensemble de leurs congés pour mener à bien leur travail du quotidien. Ils pâtissent de leur trop grand engagement professionnel : un comble !

Le droit à la formation ne concerne donc pas tous les fonctionnaires ?! Des recours sont à prévoir pour non-respect des « Droits et obligations » du fonctionnaire.

**Concernant l'Enseignement agricole** : nous rappelons à nouveau que les besoins en face à face élèves sont considérés comme prioritaires négligeant les personnels administratifs indispensables au bon fonctionnement des EPL.

Depuis des années, des efforts financiers et humains ont porté sur la filière enseignement alors que de plus en plus de postes administratifs sont réduits voire supprimés (retraite, maladie, mutation...).

De ce fait, les tâches sont redéployées sur les agents restants, ce qui a pour effet de générer davantage de stress et de problèmes de santé sur ces derniers. Il faut ajouter à cela un profond sentiment de non reconnaissance.

Peut-on connaître la date du prochain groupe de travail DGER sur le calcul des dotations en personnel VATLS dans les établissements d'enseignement.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

Certains sujets dépassent largement le cadre de la CAP, des travaux sont ouverts et devraient trouver des réponses en 2019 à l'issue des différents chantiers. Nous aurons alors à mettre en place des travaux sur les déclinaisons ministérielles de ces dossiers.

Dans certains secteurs, nous n'avons pas d'autre choix que de recruter des contractuels (abattoirs par exemple). Nous devons apporter des solutions pour sécuriser leurs contrats et leurs fonctions.

**PPCR** : le gouvernement met bien en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la suite du dispositif permettant la revalorisation des grilles et le transfert primes/points.

**Plan de requalification** : le Ministre porte le sujet de la poursuite du plan de requalification de C vers B et de la réflexion d'un plan de B vers A.

**RIFSEEP** : c'est un dispositif qui peut s'améliorer au fur et à mesure que l'on avance. L'enjeu, dans un premier temps, a été de basculer au dispositif, il demande maintenant à être fiabilisé et sécurisé.

**CIA exceptionnel** : permet de répondre à une demande des structures, mis en place grâce à des moyens disponibles sur cette année. Il doit rester exceptionnel et n'a pas vocation à être pérennisé.

**Taux de promotions** : Les taux du MTES sont plus bas ou équivalents aux nôtres (sur le C2, nous sommes à 25 % quand le MTES est à 16%). Nous n'avons pas à constater de ralentissement de carrière dans un grade. En nombre de promotion (AAP1), on n'a pas baissé de nombre de promotions (la plage d'appel n'est plus la même).

**CPF (compte personnel de formation) et CET (compte épargne temps)** : l'administration va se pencher sur le sujet.

**Dotations sur les agents dans les établissements** : Mme LE QUELLENEC note la question et va voir avec la DGER.

**Mobilité** : la règle de 3 ans est une règle de gestion permettant de gérer la continuité de service, l'équilibre de la répartition de la charge de travail. Elle vise à protéger les structures et les équipes en place.

**Examen professionnel et épreuves** : le sujet sera vu avec le bureau des concours.

**Compte-rendu d'entretien professionnel** : les travaux se portent sur la simplification de l'outil des entretiens professionnels.

**Fusion Programme 333 et 307** : ce point est évoqué dans le cadre du CT en 2019 avec un horizon 2020.

**Conditions de travail** : des plans RPS se développent dans les structures, ces sujets sont dans les priorités de notre Ministère.

### **AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

- MUTATIONS
- DEMANDES D'INTEGRATION APRES DETACHEMENT AUPRES DU MAA
- DEMANDES D'INTEGRATION APRES AFFECTATION EN PNA AU MAA
- TITULARISATIONS DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE (C2)
- AVANCEMENTS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE (C3) AU TITRE DE 2019
- AVANCEMENTS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE (C2) AU TITRE DE 2019

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES,  
N'HESITEZ A CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**

